

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Date de la convocation
23.06.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

L'an deux mille vingt deux
le vingt neuf juin,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. VILLAIN.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Gilles ROUX à M. Jean-Pierre JAGER

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de Mme Sandrine LAMBERT à Mme Nicole BONNET

Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Benjamin GANDIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs Ecole de Musique

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Ouverte et accessible à tous, l'Ecole de Musique de Loudun propose un enseignement complet en vue d'une pratique musicale en amateur, collective et individuelle. Les tarifs n'ont pas été révisés depuis juillet 2018, eu égard au coût de la vie puis à la crise sanitaire.

L'année 2021-2022 marque une reprise normale des cours avec une progression du nombre d'élèves (71 habitants de Loudun et 72 habitants hors Loudun) et une stabilisation de l'équipe pédagogique.

Le Conseil d'établissement du jeudi 19 mai et la Commission Culture du 16 juin, proposent une réévaluation des coûts des inscriptions avec une augmentation de 3 € par trimestre, à l'exception du parcours Musicien (choix 2 bis) compte-tenu que les tarifs sont ceux pratiqués par les autres communes, et une clarification des choix pour les élèves dans leur inscription (Parcours de sensibilisation, Parcours musicien, Parcours Instrumental, Parcours Pratique Collective)

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 12 JUIL. 2022

Publié le : 12 JUIL. 2022

Notifié le :

Les élèves peuvent s'inscrire à l'école de musique selon différentes possibilités :

- ⇒ Parcours de sensibilisation à l'apprentissage de la musique (à partir de 5 ans) (choix 1, Parcours Initiation)
- ⇒ Suivre des cours de Formation musicale, plus des cours d'instrument, plus une activité d'ensemble (choix 2, Parcours musicien)
- ⇒ Suivre des cours d'instrument en individuel (Choix 3 Parcours instrumental)
- ⇒ Faire uniquement une activité d'ensemble (Choix 4 Parcours pratique collective)

		PAR FAMILLE		PAR TRIMESTRE
PROJET TARIFS 2022				
CHOIX I Parcours Initiation	Avant 6 ans : Eveil Musical	1 ^{er}	élève	62.00
	ou	2 ^{ème}	élève	53.00
	Après 6 ans : Formation Musicale	3 ^{ème}	élève	46.00
CHOIX II Parcours musicien	Formation Musicale, Formation Instrumentale	1 ^{er}	élève	83.00
	Vents, Percussions et	2 ^{ème}	élève	72.00
	Pratique Collective	3 ^{ème}	élève	63.00
CHOIX II (bis) Parcours musicien	Formation Musicale, Formation Instrumentale	1 ^{er}	élève	105.00
	Piano, Accordéon, Cordes et	2 ^{ème}	élève	89.00
	Pratique Collective	3 ^{ème}	élève	75.00
CHOIX III Parcours Instrumental	Formation Instrumentale	1 ^{er}	élève	73.00
	Vents, Percussions et Chant	2 ^{ème}	élève	63.00
	Cours de 20 et 30 mn Cours de 30 mn pour le Chant	3 ^{ème}	élève	53.00
CHOIX III (bis) Parcours Instrumental	Formation Instrumentale	1 ^{er}	élève	78.00
	Piano, Accordéon et Cordes	2 ^{ème}	élève	68.00
	Cours de 20 et 30 mn	3 ^{ème}	élève	58.00
CHOIX IV Parcours pratique collective	Pratique Collective :	1 ^{er}	élève	62.00
	Harmonie ou	2 ^{ème}	élève	53.00
	Musique Actuelle ou Ensemble de classe	3 ^{ème}	élève	46.00
	Pratique d'un 2e instrument			35.00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions de tarifs pour la rentrée de septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20220629-2022-5-4-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022